



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE JORAT-MENTHUE DU LUNDI 31 OCTOBRE 2016
(Peney-le-Jorat, grande-salle)**

Le Président, Frédy-Daniel Grossen, salue l'assemblée et ouvre la séance à 20h00.

00. Ouverture de la séance

La secrétaire procède à l'appel : 45 conseillers sont présents, 2 sont excusés et 3 sont absents.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Le Président annonce qu'il va modifier l'ordre du jour, pour y ajouter un nouveau point 02. bis « élection d'un suppléant à la commission des finances » et que le point 10. « préavis 06-2016 crédit conduite eau potable » est retiré.

01. Procès-verbal des séances du 27 juin 2016 et du 16 juin 2016 (2^e partie)

Le procès-verbal du 27 juin 2016 est adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal du 16 juin 2016 (2^{ème} partie) est adopté à l'unanimité.

02. Assermentation

Le Président donne lecture du courrier de Madame Véronique Beausire annonçant sa démission en raison de son déménagement hors de la commune de Jorat-Menthue. Le bureau du conseil communal a pris acte de cette démission. Le Président annonce que Madame Beausire est remplacée par le 1^{er} des suppléants Monsieur Hugo Diaz de Villars-Tiercelin.

Le Président procède à l'assermentation de quatre conseillers communaux absents lors de la séance du 16 juin 2016, à savoir Messieurs Vincent Aubert, Hugo Diaz, Raphaël Grand et Stéphane Métraux.

02. bis élection d'un suppléant à la commission des finances

Le Président reprend la proposition émise lors de la constitution de la commission des finances au mois de juin dernier et présente Monsieur Raphaël Grand. Le Président demande s'il y a d'autres propositions de candidature. Ce n'est pas le cas, le Président propose d'élire tacitement Raphaël Grand en tant que suppléant à la commission des finances. Il est élu tacitement par applaudissement.

03. Communications du président

Le Président remercie les membres de l'assemblée qui ne l'auraient pas encore fait de retourner dans le meilleur délai le questionnaire envoyé « enquête de données ». Il donne quelques informations sur le déroulement des séances du conseil communal et les procédures concernant les délais pour les préavis et les convocations des commissions et sur les retours des rapports des commissions. Monsieur Grossen informe être à disposition en cas de problème de procédures, notamment en cas de dépôt de motion, postulat ou autres.

04. Communications de la Municipalité

La Syndique, Line Gavillet, rappelle qu'il y a juste 5 ans naissait la commune de Jorat-Menthue et que l'une des tâches principales de la municipalité fut la mise en place administrative et l'adoption de tous les règlements. Elle revient sur le grand nombre de projets qui avaient été recensés lors de la première législature et que, 5 ans plus tard, force est de constater que ces projets n'ont que partiellement été suivis. Les contraintes administratives en pensant par exemple au plan de quartier « Derrey La Vela » ou à l'opportunité d'acheter la parcelle de l'Emetteur ; ont dicté certains choix et repoussé l'échéance d'autres réalisations. La Syndique explique que la municipalité est constamment appelée à prendre des décisions qui ont une influence sur l'avenir de la commune et pour cela, la municipalité a jugé important de mener une réflexion tournée sur les obligations et besoins futurs. Le but de cette démarche est d'avoir à l'esprit les enjeux de ces 5 prochaines années et de partager cette vision avec le conseil communal pour que le partenariat soit constructif et efficace pour le bien de la population. Ce document est en cours de finalisation et sera remis aux membres du conseil avant le prochain conseil communal.

05. Préavis 01-2016 Autorisations générales

Le rapport de la commission des finances est lu par Stéphanie Grimm.

Le Président ouvre la discussion.

Au point 5. Monsieur Cavin relate que la formulation n'est pas la même dans le préavis que dans les conclusions. Selon lui la formulation dans le préavis est plus complète. **Il propose un amendement au point 5. des conclusions : remplacer d'accorder à la Municipalité une compétence financière de CHF 50'000.00 par d'accorder à la Municipalité d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 50'000.00 par cas.**

Le Président met au vote l'amendement proposé. Il est accepté à une large majorité.

Le Président met l'ensemble du préavis municipal 01-2016 avec l'amendement au vote. Il est accepté à l'unanimité.

06. Préavis 02-2016 Rétributions et indemnités

Le Président souhaite intervenir avant la lecture des rapports ; il rappelle la procédure pour la fixation des rétributions et indemnités et il fait part que le bureau avait proposé de maintenir à CHF 35.00 par heure. Il souligne que malheureusement dans les conclusions ; la conclusion n'a pas été modifiée dans ce sens.

Le rapport de la commission des finances est lu par Mathilde Goumaz. Le rapport conclut à l'acceptation du préavis.

Le rapport de la commission ad hoc est lu par Laurence Pralong. Le rapport conclut à l'acceptation du préavis avec un amendement proposé pour un tarif horaire unifié et fixé à CHF. 40.00 pour les vacances municipales, traitement horaire de la secrétaire, des heures de bureau, des commissions, des rapporteurs et des scrutateurs.

Le Président ouvre la discussion.

La Syndique explique la raison pour laquelle les montants rétrocédés par les associations ne figurent pas dans le préavis.

Cédric Frei demande pourquoi les 2 commissions n'ont pas reçu le même préavis.

Stéphanie Grimm informe que la commission des finances a reçu un préavis à CHF 40.00 par heure.

Le Président explique qu'il y a eu un premier préavis parti à la commission des finances, ce premier préavis ne correspondait pas à l'avis du bureau. Puis, il y a eu un 2^{ème} préavis corrigé en fonction de la proposition du bureau soit à CH 35.00 par heure, mais avec une erreur dans les conclusions.

Le Président propose de voter un amendement qui consiste à modifier les conclusions et de mettre une base de CHF 40.00 par heure pour tout le monde.

Angélo Rubin comprend cette confusion mais pense qu'il n'y a pas besoin d'un amendement vu que la commission de finances a préavisé sur CHF 40.00 ; il demande quel préavis est officiel.

Le Président répond qu'on pourrait discuter longtemps pour savoir lequel est valable. Selon lui, le préavis valable est celui qui a tenu compte de l'avis du bureau. Il rappelle que les propositions d'indemnités du conseil communal sont de la compétence du bureau.

Le Président met au vote l'amendement : indemnités de CHF 40.00 par heure pour tout le monde. Il est accepté à l'unanimité.

Le Président met l'ensemble du préavis municipal 02-2016 avec l'amendement au vote. Il est accepté à l'unanimité, moins 1 abstention.

07. Préavis 03-2016 Arrêté d'imposition

La Syndique informe qu'il n'y a pas de changement par rapport à l'année passée.

Le rapport de la commission des finances est lu par Stéphanie Grimm.

Le Président ouvre la discussion.

Angélo Rubin est surpris que le taux d'imposition reste fixé à 72 % alors que la marge d'autofinancement a diminué de moitié et que d'importants investissements sont prévus. Il se demande comment c'est possible.

Le Président met le préavis municipal 03-2016 au vote. Il est accepté à l'unanimité, moins 3 abstentions.

08. Préavis 04-2016 Crédit de rénovation - villa de l'émetteur

La Syndique présente le projet en projetant des photos et elle explique le choix de la municipalité de rénover cet appartement.

Le rapport de la commission des finances est lu par Mathilde Gaumaz.

Le rapport de la commission ad hoc est lu par Roger Kormann.

Le Président ouvre la discussion.

Jean-François Fivaz souhaite connaître la surface en m². Claude Racine répond qu'il n'existe pas de plan et que la surface totale est de 240 m² au sol. Il évalue à environ 120 m² l'appartement.

Bernard Krieg souhaite apporter un complément au rapport de la commission ad hoc qui dit qu'effectivement dans le cadre de l'isolation future du bâtiment les installations de chauffage seront préservées. Il fait remarquer que l'on ne peut pas être aussi formel car selon lui, en cas de rénovation de chauffage, cela exige de se mettre aux normes.

Claude Racine répond que le principal est de remettre au plus vite sur le marché cet appartement et que les travaux d'isolation et de toiture suivront. Le service des monuments et sites du canton a été consulté et accepterait cette adaptation.

Hugo Diaz demande si cette augmentation de loyer a été calculée en adéquation avec le droit du bail, car à sa connaissance le loyer peut être contesté. De plus, il demande si les travaux d'isolation seront répercutés sur le loyer. La Syndique répond qu'il n'y aura pas d'augmentation suite à l'isolation.

Mathilde Goumaz confirme les dires de Monsieur Diaz sur la contestation du loyer, d'où le souci de la commission des finances de pouvoir relouer cet appartement à CHF 1'800.00. La Syndique informe que cet appartement est prévu pour une locataire du collège de Peney-le-Jorat et qu'elle serait d'accord d'emménager à ce prix.

Serge Morisod demande si le 3^{ème} appartement nécessite des travaux. Claude Racine explique que l'appartement 1 nécessite les travaux demandés à CHF 100'000.00, que celui du milieu est convenable et que le 3^{ème} est loué à des conditions avantageuses fixées par le passé par « Swisscom » mais qu'il est dans un bon état. A terme, il dit que ce bâtiment arrivera à un rendement de 7%.

Hugo Diaz prie la municipalité de prendre garde vu le rendement annoncé. Il rappelle que le locataire peut contester le loyer après signature.

Raphaël Grand demande si c'est légal qu'un membre de la commission ad hoc n'était pas assermenté. Le Président explique que cela ne pose pas autrement de problème vu qu'il a été élu. Le seul souci aurait été en cas de vote. Un membre non assermenté n'a pas le droit de vote.

Bernard Krieg relate le planning des interventions, soit de rénover l'appartement dans un délai raisonnable, puis de refaire l'enveloppe et il revient sur sa remarque précédente en relevant que les radiateurs vont être changés dans un premier temps et de ce fait, il pense qu'indéniablement les futurs travaux d'isolation engendreront automatiquement des adaptations.

Claude Racine répond que dans l'état actuel l'appartement est difficile à louer et que de prévoir ensemble les travaux reporterait de 6 mois le planning des interventions.

Le Président met le préavis municipal 04-2016 au vote. Il est accepté à une grande majorité, moins 3 avis contraire et un nombre important d'abstentions.

09. Préavis 05-2016 Crédit de construction - déchetterie

La Syndique, Line Gavillet, introduit les différentes variantes proposées. Elle revient sur la variante 2 choisie par la municipalité en relatant les points forts de ce choix tout en étant consciente du prix important.

Afin de se faire une idée de la déchetterie proposée, Claude Racine commente des photos de la déchetterie de la commune de Siviriez, similaire à la variante 2. Puis, au moyen d'un plan de synthèse Monsieur Racine décrit la déchetterie proposée à Sottens.

La Syndique conclut en citant les points forts de la variante 2 : pas de compensation de la LAT, augmentation des critères de tri des déchets, valorisation, diminution des frais de transports, sécurité, la pérennisation d'installation et l'augmentation des heures d'ouverture.

Le rapport de la commission des finances est lu par François Cornu. Le rapport conclut par un refus du préavis.

Le rapport de la commission ad hoc est lu par Jean-François Jaton. Le rapport conclut par une acceptation du préavis.

Le Président ouvre la discussion.

Bernard Klein est surpris que cet objet soit présenté 3 mois avant l'échéance du délai d'octroi des subventions cantonales et il se demande si la Commune dans ce cas de figure, n'est pas assujettie au droit des marchés publics. Claude Racine explique qu'il est prévu de procéder à des demandes d'offres pour chaque type d'objet (toiture, maçonnerie, électricité, etc.). Concernant le délai des subventions, Monsieur Racine rappelle que la municipalité avait présenté l'objet en avril.

Le Président a une remarque en relation avec les dires de Monsieur Klein et il annonce qu'effectivement dans ce cas de figure l'attribution du marché doit se faire en procédure ouverte.

Jean-Paul Cavin rappelle qu'en avril le conseil communal était déjà à 3 mois de l'échéance pour l'octroi des subventions cantonales. Il demande de passer par une discussion d'entrée en matière générale qui permettra au conseil communal de se prononcer sur la décision de la commission des finances.

Le Président relève que Monsieur Cavin demande un vote d'entrée en matière ; ce vote a priorité sur l'ensemble de la discussion. Le Président met en discussion l'entrée en matière, il s'agit pour le conseil communal de se prononcer s'il va débattre du sujet.

La Syndique souhaite répondre à certaines affirmations de la commission des finances qui, selon elle, ne sont pas correctes et demande si elle peut le faire.

Le Président répond qu'elle pourrait, mais en l'occurrence Monsieur Cavin n'aurait peut-être pas dû s'appuyer sur le refus de la commission des finances mais simplement demander un vote d'entrée en matière. Toutefois, la demande a été formulée et il rappelle que contrairement à des motions d'ordre qui doivent être appuyées, la demande d'entrée en matière ouvre d'office la discussion sur l'entrée en matière et qu'il s'agit de savoir si le conseil communal va discuter de l'objet ou pas.

René Pernet se prononce pour une entrée en matière.

Jean-Paul Cavin explique que dans un premier temps une discussion sur la décision de la commission des finances doit avoir lieu et si le conseil communal décide de ne pas suivre la commission, il souhaite discuter du bien-fondé d'une déchetterie ou pas dans la Commune.

Dante Piuzzi serait favorable à la variante 3 et se prononce pour une entrée en matière.

Le Président met au vote l'entrée en matière pour savoir si on discute ou non de cet objet. Elle est acceptée à l'unanimité, moins 1 abstention.

Mathilde Goumaz précise que la commission des finances n'a pas dit qu'il ne fallait pas de déchetterie. La commission des finances a demandé à ce que la municipalité réfléchisse différemment à cette problématique.

La Syndique dit être surprise que la commission des finances ait changé d'avis 6 mois plus tard, alors que dans un premier temps, sur le même projet présenté en avril dernier avec un coût de CHF 300'000.00 en plus, la commission s'était prononcée favorablement. Elle rappelle que le rôle de la commission des finances est de se prononcer si le projet est supportable et finançable par les finances communales.

La Syndique revient sur certains éléments avancés par la commission des finances et souhaite y remédier en soulevant que :

- Les éco-points de Villars-Tiercelin et Montaubion-Chardonney seront maintenus aussi longtemps qu'ils ne poseront pas de problème en pensant notamment au respect du tri des déchets.
- La centralisation de toutes les déchetteries ainsi que l'augmentation du volume de bennes diminuera significativement les frais, le nombre de transport et l'impact écologique.
- Contrairement à l'affirmation de la commission, ce projet représente moins de 12% du plafond d'investissement. Elle informe que la Commune aura un nouveau plafond d'endettement pour cette législature.
- Qu'il ne faut pas confondre les investissements pour l'entretien et la rénovation des bâtiments. Les bâtiments communaux génèrent des rentrées financières alors que ce projet serait financé par les taxes et impôts.
- L'augmentation à CHF 100.00 par habitant par année, représente 8.40 par mois.

Angelo Rubin propose de refuser ce préavis et de le reporter en attendant le prochain conseil communal où le plan de législature sera présenté. A ce moment-là, il pourra se faire une meilleure idée.

Didier Schmid rappelle qu'il sera trop tard pour toucher les subventions cantonales de CHF 500'000.00, si cet objet est reporté.

Serge Morisod souhaite connaître pour combien d'habitants cette déchetterie est dimensionnée. Claude Racine répond qu'elle pourrait très bien accueillir jusqu'à 6000 habitants, la seule différence serait les heures d'ouverture.

Stéphanie Grimm à l'impression que les commissions des finances et ad hoc n'ont pas forcément eu les mêmes informations. Elle annonce que lors d'une rencontre sur place, le bureau d'ingénieur conseil a affirmé que, vu le délai actuel, la Commune ne toucherait pas la subvention de l'Etat. Elle propose de partir sur une autre réflexion et pourquoi pas signer des conventions avec les communes avoisinantes. Elle demande des nouvelles de la commune de Poliez-Pittet et fait remarquer qu'il n'y a pas de plan des autres variantes 3 et 4 et que les prix de ces variantes ont été mis à l'œil. Elle informe que la déchetterie de Siviriez, qui a moins de 2 ans, a coûté entre 1'200'000.00 et 1'500'000.00. Elle termine en rappelant qu'au mois d'avril, il y a eu un signal très clair du conseil communal et se demande finalement pourquoi une commission n'a pas été créée. Madame Grimm est consciente qu'une déchetterie est indispensable.

Pierre-André Pelet informe qu'il était aussi présent lors de la réunion sur place et qu'il n'a pas compris comme Madame Grimm. Selon lui, le bureau d'ingénieur conseil n'a pas affirmé que les subventions ne puissent plus être touchées. De plus, il a visité la déchetterie de Siviriez et déclare qu'elle a coûté environ 1'600'000.00.

Jean-Paul Cavin trouve difficile de voter tant qu'un certain nombre de choses ne sont pas éclaircies. Il revient sur la loi des marchés publics, aimerait une vue d'ensemble et quelques explications concernant l'augmentation des taxes qui sont prévues.

Bernard Joss signale que les déchetteries de Peney-le-Jorat et de Villars-Mendraz doivent être fermées vu qu'elles sont situées en forêt et pense que ce n'est pas une solution d'aller ailleurs.

René Pernet pense qu'on a besoin d'une déchetterie et que le lieu est bien choisi. Cependant, il trouve dérangeant de travailler sous pression et que l'argument du couvert pour éviter le déneigement est peu fiable vu les renseignements pris auprès de la déchetterie de Thierrens. Selon lui, il manque une réflexion plus poussée dans toutes les variantes proposées.

Serge Morisod n'aime pas être mis sous pression et il pense que ce n'est pas un bon argument de dire que si la déchetterie ne se fait pas d'ici la fin de l'année les subventions tomberont.

Jean-François Fivaz rappelle l'investissement de CHF 379'513.00 pour la déchetterie de Poliez-Pittet/Villars-Tiercelin et demande la position de la commune de Poliez-Pittet.

Claude Racine répond qu'une discussion a eu lieu avec Poliez-Pittet et que la Commune serait d'accord d'arrêter leur collaboration/convention. De plus, il informe que la municipalité a présenté le projet à la commune de Montanaire mais que dans l'immédiat, nos voisins n'ont pas la volonté d'adhérer, mais ne sont pas complètement fermés.

Mathilde Goumaz explique qu'elle a comparé plusieurs déchetteries alentours et notamment celle d'Echallens. Il ressort que la déchetterie d'Echallens est plus petite, a moins de bennes et est semi-couverte. Elle a eu un contact avec le personnel de la déchetterie qui lui a affirmé qu'elle n'est pas sous-dimensionnée et que le semi-couvert ne pose pas de souci. Elle revient sur sa demande de réflexion supplémentaire.

Laurence Pralong fait remarquer que la déchetterie de Poliez-Pittet qui n'est pas couverte et qui accueille plus de 1200 habitants (Poliez-Pittet et Villars-Tiercelin) a des coûts d'entretien d'exploitation et d'amortissements presque les moins chers du tableau comparatif. Elle demande comment c'est possible. Claude Racine explique que le prix du transport est le même pour une benne de 20 m³ ou de 40m³. La déchetterie de Poliez-Pittet est équipée d'un quai avec des grosses bennes. Il conclut en expliquant que les frais de transports grèvent lourdement les coûts.

Laurence Pralong demande ce qui empêche la Commune de faire comme à Poliez-Pittet, elle ne comprend pas la si grande différence de coût alors que la situation en nombre d'habitants est similaire.

Angelo Rubin dit être mal à l'aise, il ne voit pas comment expliquer aux citoyens qui l'ont élu, la différence de prix entre la déchetterie de Poliez-Pittet et celle prévue à Sottens. Il souhaite prendre du temps pour trouver la solution la mieux appropriée.

Bernard Klein constate que le conseil communal ne va pas trouver une solution et **propose une motion d'ordre : créer une commission en vue de trouver une solution adéquate pour la Commune.**

Le Président demande à la municipalité si elle serait d'accord de créer une commission. Il annonce que si la municipalité accepte le principe de créer une commission, la discussion sera poursuivie et que c'est seulement en cas de refus du préavis qu'elle sera nommée.

Vincent Aubert comprend la proposition de Monsieur Klein mais a souci de se trouver à nouveau dans les mêmes discussions.

Bernard Klein est pour instaurer une commission pour contribuer à élaborer un cahier des charges.

La Syndique, Line Gavillet, déclare que la municipalité se prononce contre.

Christophe Korber soulève et imagine que le cahier des charges a dû être établi en présentant ce préavis. Didier Schmid confirme qu'un cahier des charges existe et rappelle que cela fait 5 ans que la municipalité étudie cette déchetterie.

Pascal Etienne demande si une telle déchetterie provoque des nuisances olfactives et gaz d'échappement. Didier Schmid répond qu'il s'agit de déchets secs donc l'odeur sera minime et des aérations sont prévues. Il parle aussi de la variante 3 qui pourrait être une bonne alternative.

Roger Kormann demande comment serait couverte la variante 3. Claude Racine répond qu'il y aurait un couvert pour les déchets verts et que les bennes seraient couvertes aux extrémités.

Jean-Paul Cavin n'est pas convaincu par la variante 3 et appuie la proposition de Monsieur Klein.

Bernard Krieg était séduit par la proposition de Monsieur Klein et il soumet d'autres pistes à la municipalité telles que les bureaux d'assistance aux maîtres d'ouvrage ou de prendre un avis complémentaire auprès d'un mandataire.

Stéphane Métraux a fait partie de la commission ad hoc et finalement trouve les 4 propositions pas adaptées et serait pour regarder pour un autre concept.

Laurence Pralong suggère de passer par un crédit d'étude. La Syndique répond que la Commune est déjà passée par un crédit d'étude.

Serge Morisod demande pourquoi la municipalité a refusé la proposition de Monsieur Klein. La Syndique explique qu'il y a déjà 2 commissions qui se sont prononcées et que la municipalité a consacré beaucoup de temps sur cet objet.

Mathilde Goumaz souligne que la commission des finances a émis la même proposition.

Jean-François Jatton appuie l'idée de créer une commission.

Le Président relate que le conseil communal ne conteste pas le bien-fondé de créer une déchetterie.

Le Président met le préavis municipal 05-2016 au vote. Il est refusé par 28 voix, contre 6 acceptations et 6 abstentions.

Angelo Rubin aimerait que la municipalité reconsidère la proposition de Monsieur Klein vu le signal clair des conseillers.

10. Préavis 07-2016 Règlement distribution de l'eau

Le rapport de la commission des finances est lu par François Cornu.

Le Président passe à l'examen un par un les articles du règlement.

A l'article 9 Etienne Stadler lit qu'il est noté que l'eau est livrée à la pression du réseau et sans garantie, il interprète que dans la Commune les citoyens n'ont pas tous la même pression à l'entrée du bâtiment et demande si c'est réglementaire.

Bernard Krieg interprète qu'effectivement l'eau est envoyée à la pression du réseau, sans garantie quant aux propriétés spéciales qui pourraient être nécessaires pour certains usagers, selon lui par propriétés spéciales ce n'est pas seulement la pression mais aussi par exemple la qualité de l'eau.

Raphaël Grand demande une explication concernant l'alinéa 1 de l'article 11. Claude Racine informe que la Commune a deux concessionnaires agréés, il s'agit des entreprises « Gaudard » et « Diemand ». Raphaël Grand attire l'attention de la municipalité que la notion de concessionnaire n'est plus exclusive et que ce n'est plus aussi restreint. Bernard Krieg appuie les dires de Monsieur Grand et donne lecture de l'article de Swisstech.

Bernard Krieg propose un amendement à l'article 15 : remplacer propriétaire par abonné.

Claude Racine explique qu'il s'est trouvé dans une situation d'opposition à ce qu'un compteur soit relevé et que c'est pour éviter ce genre de problème qu'il a noté propriétaire.

Le Président met l'amendement proposé au vote. Il est accepté à l'unanimité.

Bernard Krieg propose un amendement à l'article 29 : remplacer à l'entrée de l'immeuble par situé à proximité de l'entrée de l'immeuble.

Le Président met au vote l'amendement proposé. Il est accepté à une large majorité.

Bernard Krieg demande pourquoi à l'article 39 la phrase de l'ancien règlement a été supprimée. Clémence Grognuz répond que c'est le SCAV (service de la consommation et des affaires vétérinaires) qui a émis cette proposition.

Le Président passe en revue l'annexe.

Bernard Krieg demande à l'article 3 pourquoi la norme ORL 514 420 a été choisie. Clémence Grognuz répond que c'est le SCAV qui est bloqué sur cette date-là.

Etienne Stadler demande la définition de « unité locataire » à l'article 6. Clémence Grognuz par unité locative on entend tout ensemble de locaux formant une unité d'habitation indépendante (avec cuisine, salle d'eau, wc et une ou plusieurs pièces).

Le Président met le préavis municipal 07-2016 au vote. Il est accepté à une large majorité.

Le Président met l'annexe au vote. Elle est acceptée à une large majorité.

11. Communications (2e partie)

Claude Racine avise que le bâtiment utilisé par l'ancienne société de tir à Villars-Mendraz va certainement être détruit en 2017. Il précise que la Commune l'a proposé à l'AIÉHJ, qui a décliné l'offre. Le refuge de Villars-Mendraz sera géré depuis 2017 par la Commune, le comité bénévole ayant décidé de cesser l'activité. Monsieur Racine précise qu'il est en très bon état. Les réservations pour cette année se font auprès de Monsieur Jossi puis dès 2017 auprès de la Commune. Il informe que l'horloge de l'église de Villars-Tiercelin a des problèmes mécaniques et qu'elle sera réparée ces prochains jours.

Didier Schmid annonce que la Commune est dispensée d'établir un plan directeur communal « PDC » et que 3 bureaux d'ingénieur ont été approchés pour le plan général d'affectation « PGA » et que le choix de la municipalité s'est porté sur le bureau d'ingénieur NPPR à Moudon. Il rappelle qu'une analyse de tous les chemins a été faite dans l'ensemble des 5 villages. Monsieur Schmid montre au moyen d'un tableau la progression de la population de la Commune et fait part que si la 4^{ème} révision de la Loi sur l'aménagement du territoire « LAT » passe devant le Grand Conseil et que l'année de référence est le 31.12.2014, notre Commune serait à 4,29% d'habitants en trop. Par contre, si la « LAT » maintient l'année de référence à 2008, la Commune serait à 15.53% d'habitants en trop. Il constate que la Commune n'est toujours pas aux normes et qu'il faut encore attendre que la Loi soit votée.

Vu le dynamisme des sociétés locales, Monsieur Greco fait part qu'il n'est pas toujours évident de les contenter et il informe qu'il semble pertinent à la municipalité que les sociétés se rencontrent une à deux fois par année ; afin qu'elles puissent échanger et rassembler leurs compétences.

12. Divers et propositions individuelles

Jean-Paul Cavin remercie Monsieur Schmid pour les communications concernant la « LAT » et il constate que la Commune est surdimensionnée. Il revient sur l'annonce de la municipalité d'établir une zone réservée et souhaite savoir comment ce plan sera établi, dans quel délai et si la municipalité va associer les membres du conseil ou les citoyens. Il pense que cela doit faire l'objet d'une démarche participative.

Didier Schmid annonce que pour la coordination des tâches, il a rendez-vous la semaine prochaine pour commencer à définir village par village les zones réservées. Cette phase est nécessaire pour avoir une situation figée pour pouvoir procéder à un « PGA ». Dans un premier temps, le but est de fixer la zone réservée, puis de désigner une commission. Toutefois, il ne peut pas donner d'échéance et pense que ce projet va se travailler sur 3 voire 4 ans.

Reynald Viret sollicite des nouvelles concernant le parc naturel périurbain. Bernard Joss informe que la zone centrale n'est pas encore définie, qu'une cheffe de projet vient d'être engagée et que la Commune a proposé 15 hectares, dont 2 ont été retenus.

Serge Morisod demande à quoi en est le projet d'occupation des locaux de l'émetteur de Sottens. Monsieur Racine répond que la municipalité a un projet pour la Commune mais qu'il n'a pas de nouvelle par rapport à l'affectation, c'est en cours.

Le Président lève la séance à 23h50.

Le Président :

Frédy-Daniel Grossen

La secrétaire :

Lyvia Schertenleib